

Versailles, le 1er juillet 2022

Chers Parents,

Pour la 14ème année, les « classes du soir » créées par l'établissement se poursuivent en 2022-2023.

Apporter un cadre de travail, une aide aux devoirs, un approfondissement mais aussi, si besoin, de la méthodologie sont nos objectifs afin que l'élève inscrit puisse progresser régulièrement et acquérir rythme et méthodes de travail.

Chaque groupe d'élèves, de 8 à 12 maximum, est encadré par un professeur de l'établissement ou un membre du personnel éducatif mais aussi par un lycéen de Première dans le cadre de son engagement pastoral.

Ces classes du soir ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

-de **17 h à 19h** ou **17 h30 à 19 h 00**, pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} ,2de et 1ère.

-de **17 h à 18 h** ou **17h à 18 h30** pour les 6èmes.

Elles débuteront le lundi 12 septembre 2022.

L'inscription se fait pour une période de 10 semaines et pour un à quatre soirs par semaine.

Vous avez la possibilité d'opter, dans le cadre de l'étude encadrée, pour quelques séances de méthodologie adapté au niveau classe de votre enfant selon les places disponibles.

Les élèves de 6è et de 5è ,inscrits à la classe du soir, doivent obligatoirement s'inscrire également à la garderie auprès de la vie scolaire.

Une fiche quotidienne de travail sera remplie par votre enfant et la personne encadrant le groupe en fin de chaque séance. En cas de difficulté, les parents seront avertis par le responsable.

Nous espérons répondre à vos attentes et permettre à vos enfants de faire, avec efficacité, leur travail du soir dans un climat confiant et serein.

Frédéric NOULETTE Responsable des classes du soir <u>f-noulette@sjh.fr</u> 01 39 54 61 24 Christel LEMERLE Chef d'établissement c-lemerle@sjh.fr

<u>coupo</u>	<u>n-réponse à renvo</u>	<u>yer à Monsieur NC</u>	<u>)ULETTE, responsab</u>	<u>le des classes du s</u>	<u>soir</u>
Madame, Mo	nsieur,				
Parents de en classe de					
Courriel:					
Téléphone :					
• l'inscri	ivent à la classe du	soir pour 10 semai	nes :		
		Etude encadrée	☐ groupe de méth	nodologie	
Pour les élèves			_ 6		
Lundi 🗖 17h-18	h 🛘 <i>Mardi</i> 🗖 17h-	-18h □ <i>Jeudi</i> □	17h-18h □ Vend	<i>Iredi</i> 🗖 17h-18h 🛭	
17h-18h	30 □ 17h-	18h30 □ 17	7h-18h30 □	17h-18h30 □	
5 1 (1)		/	1 11/11 471 401	471.20.401.\	
Pour les eleves Lundi □		•	ps de l'élève : <u>17h-19h</u> ∈ <i>Jeudi</i> □		endredi 🗖
<i>Lundi</i> ☐ <i>Mardi</i> ☐ 17h-19h ☐ 17h-19h ☐			17h-19h ☐ 17h-19h ☐		
		30-19h □	17h 30-19h ☐ 17h30-19h		
Et joignent un	chèque de :	euros à l'ordre de SJ	Н		_
	1 soir	2 soirs	3 soirs	4 soirs	
\vdash	1 0011	_ 50115	0 20112	- 30115	4
1h	130	240	345	440	
111	150	240	343	770	
tarif horaire	13 euros	12 euros	11,5 euros	11euros	7
					┪
1h30	187	345	470	590	
tarif	12.46 02403	11,5 euros	10,44 euros	9,83euros	┪
horaire	12,46 euros	11,5 euros	10,44 euros	9,8364108	4
2h	240	440	590	750	_
tarif horaire	12 euros	11 euros	9,83 euros	9,37 euros	7
Signature (s)	 	•			_
	•				
DECHA	ARGE DE l'ETABLIS	SEMENT ENTRE 16	H 30 ET LE DEBUT D	E LA CLASSE DU S	SOIR
Mon fils (Ma	fille)				
	•				
☐ est autoris	é(e) à sortir de l'ét	ablissement entre	16 h 30 et le début d	de la classe du soii	r(à partir
de la 4è).	()				` '
•	utorisé(e) à sortir (de l'établissement e	entre 16 h 30 et le d	ébut de la classe d	du soir.
-	• •		<u>'èmes-5èmes</u>) est obli		
		ant la classe du soir (g	
	-		la cour de récréation	ou au C.D.I.	
	,				
Fait à				le	

Signature du représentant légal

Règlement de la classe du soir

- La classe du soir est proposée aux élèves de la 6ème à la 1ère.
- La classe du soir a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 17h à 18h ou 18h30 pour les 6^{èmes}, de 17h00 à 19h ou 17h30 à 19h00 pour les autres niveaux.
- L'inscription se fait au minimum pour un soir dans l'idéal 2 soirs par semaine et pour une période de 10 semaines consécutives soit environ un trimestre renouvelables dans l'année.
- Pour des raisons d'hygiène, les goûters sont interdits dans les salles. Un temps de 5 minutes peut être accordé avant le début de l'étude encadrée.
- Les groupes ont un effectif de 8 à 12 élèves maximum.
- Les élèves sont encadrés par des enseignants, des membres du personnel éducatif de l'établissement et des élèves de 1^{ère} dans le cadre de leur engagement pastoral. Leur rôle est de vérifier le travail, d'expliquer, de faire réciter les leçons, d'aider à la compréhension, de revoir la méthodologie, etc.
- A la classe du soir, l'élève doit être **volontaire**, **motivé** et **prêt à travailler**. <u>Il doit donc</u> **prévoir d'avoir tout le matériel nécessaire** (livres, cours, TD, cahiers, etc.) pour effectuer le travail demandé. Néanmoins, quelques livres scolaires et des dictionnaires sont à leur disposition.
- Tout élève dont l'attitude serait gênante peut-être exclu temporairement ou définitivement de la classe du soir.
- Tout **retard ou absence doit être justifié** par courriel ou par téléphone au responsable des classes du soir : <u>f-noulette@sjh.fr</u> ou 01 39 54 61 24.
- Toute absence non justifiée ne peut prétendre à un rattrapage un autre soir.
- Aucune sortie anticipée n'est autorisée sans justification et sans accord préalable du responsable.
- Les élèves ont la possibilité de sortir de l'établissement si leurs cours se terminent à 15h30 ou à 16h30 et si la décharge a été signée.

Signature de l'élève

Signature du représentant légal